

rouds mais qui seroit sans nul doute une précieuse acquisition pour nos villes. Il ne suffit de nommer l'ancien capitaine de l'une des meilleures compagnies de nos régiments, M. Chs. Cazeau sur lequel il n'y a qu'une voix unanime d'approbation. Ja, sans certain, que la corporation lui confiat le commandement général des pompes, les citoyens intéressés, les compagnies d'incendies qui ont souvent eu l'occasion déjà de lui témoigner leur reconnaissance et les pompiers eux-mêmes qui reconnaissent son activité, son zèle et son courage, ne sauraient qu'applaudir à ce choix.

Si la ville veut des citoyens dévoués elle doit lorsqu'elle a quelque marque de distinction et de confiance à décréter, choisir ceux qui ont montré déjà des preuves de dévouement et de désintéressement. Le Capitaine Cazeau produisant 16 ou 18 ans et sans aucune autre émulion que son zèle pour le bien public a exposé tant de fois ses jours, a suffi d'une grande partie de son temps et encore aujourd'hui se tient prêt à le faire; il possède l'expérience et la bonne volonté c'est donc lui que désignerait l'opinion publique si elle était consultée directement là-dessus.

Je demande pardon à ce monsieur de le désigner ainsi publiquement sans l'avoir consulté lui-même; je crois avoir rempli le devoir d'un citoyen qui veut qu'on rende justice à qui elle est due. Je ne le flatte pas je ne fais que répéter les éloges qu'on a vu faire de lui joints à la suite de chaque incendie, par les journaux, par les corps des magistrats et par les anciens conseillers de ville.

Veillez à votre tour, M. le rédacteur, ne pas donner d'avoir pris tant de place dans votre journal; j'ai écrit que les éloges bien mérités de certains citoyens n'ont pas voulu être d'un caractère de plus de prix en provenant d'un journal qui n'en est pas ordinairement prodigue. La justice de la cause que je pleins m'empêche d'ailleurs un sûr garant d'admission chez vous. J'ai l'honneur d'être, etc

UN POINTEUR D'AUTREFOIS.

LE FANTASQUE. QUÉBEC, SAMEDI, 15 MARS, 1815.

Fantaisies;

REFLEXIONS, NOUVELLES ET CANCANS. (Qui s'en aime bien crée.)

FETE DES ARTISANS.

EXPOSITION DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE. On verra par l'annonce de ce jour que cette solennité qui avait d'abord été fixée au 29 courant a été remise définitivement au 19 Avril, c'est-à-dire au premier Mercredi après Pâques. Ce jugement changeant est dû, nous ensons à la suggestion de quelques citoyens auxquels les observations relatives nous aurient point permis d'y prendre part à l'époque primitivement annoncée. On verra en cela une marque certaine que cette fête doit être générale et n'avoir rien de cet esprit d'exhibition qu'on a trop souvent remarqué jusqu'ici dans des tentatives publiques qui semblaient pourtant n'avoir rien de politique. Nous pensons que cette fête convenablement dirigée et bien comprise du public aura pour résultat immédiat d'ouvrir une ère nouvelle dans les relations que doivent avoir entre eux les artisans et les industriels de notre ville dont le premier intérêt est la science et le second la publicité.

Comme nous avons eu communication d'une épreuve du programme probable de la soirée, nous croyons devoir l'exposer d'une manière générale afin que ceux de nos citoyens publics qui se sentent chose nouvelle, puissent en comprendre l'importance la tendance et l'utilité et se préparer de leur côté à présenter quelque objet qui, en les recommandant eux-mêmes à la faveur publique, contribue à la variété de l'exposition.

La première partie de la soirée sera consacrée à des discours généraux sur les sciences, sur l'utilité des associations d'artisans, sur les sciences mécaniques, etc, etc, le tout mêlé de quelques expériences les plus brillantes et les plus récréatives des sciences philosophiques.

Après ces récréations si propres à inspirer le goût des connaissances utiles, la société pourra inspecter les divers objets curieux qu'on aura exposés sur un air plus semblable au nombre desquels on devra être présentée des toises, une ou deux petites machines à vapeur, des presses de divers genres et des articles de commerce manufacturés dans le pays.

Le tout sera terminé par une collation composée des rafraichissements que permet le climat de tempérance. Les décorations, la musique, l'arrangement de la salle et surtout l'objet de la fête tendront à en faire une des plus intéressantes solennités dont Québec ait encore joui.

Les ouvriers canadiens, nous l'espérons, vont lutter de zèle avec leurs confrères pour faire figurer au premier rang s'il en peut l'industrie et leur habileté. Vainci venir le premier signe heureux de la véritable intelligence de nos intérêts à tous. Au moment où l'on commence à se proposer, pour le travail intelligent, il faut faire un grand effort et montrer au moins que ce travail n'est pas indigne de l'attention qu'on réclame pour lui.

Que les artisans en tous genres qui sont fiers de quelques produits de leur main et qui voudraient les exposer à cette occasion en prévenant d'avance quelque-uns des directeurs de la fête afin qu'un catalogue raisonné de ces objets puisse en être dressé à temps. Les choses qui semblent les plus indifférentes en elles-mêmes, acquièrent de l'intérêt d'abord comme variétés, ensuite à cause de leur origine. Tant ce que le pays produit doit intéresser ceux qui veulent son bien véritable. Nous offrons de communiquer à ceux de nos ouvriers qui ne commencent point la tâche à suivre les renseignements dont on nous a nous-même favorisés.

On ne saurait trop féliciter messieurs les membres du Pinatout des Artistes de la bonne idée qu'ils ont eue de donner cet heureux élan. Il est probable que si chacun des citoyens y prête la main cette solennité n'aura été qu'une préface à d'autres fêtes plus brillantes encore.

Tout le monde pense nous, ne peut que se bien trouver de semblables expositions périodiques, car tandis que les simples curieux y trouveront quelques instants d'utile détachement l'industriel habile en se faisant connaître y puisera l'esprit d'émulation qui seul amène le bon goût et la perfectionnement, et le consommateur, indifférent jusque-là, finit par concevoir un certain orgueil pour l'œuvre de quelqu'un de ses concitoyens et incapable de produire lui-même il voudra au moins se servir de préférence des objets qui peuvent faire quelque lustre sur sa porte natale ou adoptive.

EXCUSE SYMES ESQUIRE.

Cet infatigable magistrat fait des siennes plus que jamais comme juge de police, on nous a cité plusieurs cas de la justice sauvage qu'il distribue chaque matin à ceux qui peuvent avoir encouru le déplaisir de nos polites lois à excepte bien. Lorsque M. Symes se retire d'un commerce, nous nous rapelons le mot plaisant d'un de nos amis, négociant lui-même, qui en nous parlant du marchand déchu nous disait: "Que vous bon tout au plus à l'entendre rien aux affaires, il est bon pourtant que ce jugement n'ait pas tout à fait justifié car M. Symes ne fait pas, à ce qu'il paraît, même un magistrat passable. Si la gouvernement voulait récompenser en lui, le loyal de 1837-39 on aurait dû l'investir d'une dignité à sa portée et le créer commissaire du département des sauvages ou maître des cérémonies de plaisirs des hurons, ou quelque emploi où il ne comprendrait pas l'administration de la loi qui est déjà assez obscure sans qu'on lui donne des interprètes à intelligence aussi ténébreuse. M. Symes a infiniment trop de zèle; il se ferait bien de prendre quelques leçons des autres officiers publics qui ne pèchent pas par ce côté-là; nous aurions consultés plus tôt, il ne serait pas par exemple entré de vive force dans une maison appartenant aux élèves de médecine; il ne condamnerait pas à tout propos aux travaux forcés de mauvais caractères qui vont trop vite, des habi-

lants qui ne gardent pas leurs cheveux et mille autres délits qu'une devrait point porter peine infamante. Nous lui dirons on outre qu'il avait singulièrement sa dignité de juge en la transformant à chaque instant en celle de guide de recois et de valets de ville. Cela ressemble trop au bon vieux temps des troubles.

A propos de M. Symes, de sa justice barbare, et des causes qui remitent dans la juridiction, l'opinion publique est actuellement agitée par des réurrectionnaires qu'on aurait surpris récemment à escompter quelques cadavres des cimetières. Quoique ce delit soit de ceux qui ne sont pas de la manière la plus sensible des sentimens populaires qu'on ne peut que respecter et exposer leurs auteurs à des peines sévères, on ne pourra cependant s'ouler de la réprobation ceux qui le commettent, aussi long-temps qu'une loi libérale, éclairée indispensablement aux progrès d'une science dont on réclame souvent les bienfaits ne sera venu donner à ceux qui s'y livrent des sujets d'étude qu'on ne pourra leur disputer. Il faut abolir la chirurgie en Canada ou en permettre l'étude sans restriction. Nous croyons que la loi qui livre les cadavres à la dissection a le plus contribué à faire naître l'espace de progrès général qui existe contre l'anatomie étudiée de près et maintenant un acte qui voudrait mettre à la disposition des élèves en médecine les cadavres que pourraient fournir les hôpitaux, serait à cause de cela même fort impopulaire puisqu'on y attacherait ce qui semble le comble de l'infamie. La chose est urgente et nos législateurs feront bien de s'en occuper au plus vite sans préjugé. Il nous semble que si on accordait aux élèves les corps non réclamés qui viendraient des prisons, des hôpitaux, des établissements militaires, on n'aurait plus à craindre des dégradations des réurrectionnaires ni à avoir crainte des jeunes gens qui ne sont coupables que d'une soit trop vive de connaissances utiles à l'humanité.

La guerre de la vacherie s'est terminée heureusement et sans autres hostilités devant M. Symes qui d'un seul coup de son bâton de justice a tranché le différend d'une manière assez singulière. Il a négoté de toutes poursuites et dommagés ceux qui avaient passé le vivro force de la baguette, mais il a éprouvé l'administration des chemins à mettre sur la route détournée une affiche portant ces mots importants: ON NE PARE PAS RIVÉE à part les commissaires éviteraient bien des embarras et de dommagés inutiles en reculant les barrières au delà des rues qui aboutissent aux limites de la ville; car fermer ces voies serait injuste et illégal vis-à-vis de ceux qui y résident et empêcher le monde de passer par une rue ouverte n'est guère publiable.

M. Sheawood le tery n'a été élu à Toronto. Avouons que les libéraux du Haut Canada sont de drôles de corps. Le gouvernement d'aujourd'hui récolte en ce moment les pommes de discorde que les gouvernements corrupteurs d'autrefois avaient semées. A voir les quatre ou cinq élections récentes on dirait que nos bons frères d'en haut sont tous concus, petits concus, arriérés petits concus du grand Pacte de famille. Le plus tôt nous serons séparés de ces gens-là, le mieux ce sera. Notre argent; voilà tout ce qu'ils nous veulent; eh bien s'il le faut payons et allons nous en.

PARLEMENT PROVINCIAL. Les chambres électorales ont été prorogées au 18 mars. La Gazette du Canada du 11 ne contient pas de proclamation qui les proroge ultérieurement. Quelques journaux paraissent s'attendre à une élection générale peu après l'arrivée de sir CHARLES METCALF. (du Can.)

Après tout ce nous semble le moyen le plus simple de connaître où en est le gouvernement avec l'opinion publique et la nouvelle loi des élections serait une garantie pour le peuple et une bonne raison pour l'administration qui surgirait de ce renouveau de la représentation nationale.